

MON GUIDE DES DÉCHETS



Mieux acheter
Mieux utiliser

Mieux trier
Moins jeter

LE DÉCHET QUI COÛTE LE MOINS CHER, C'EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

L'ÉDITO

HENRI GROSDENIS

VICE-PRÉSIDENT DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ,
EN CHARGE DE LA GESTION
ET DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



AMÉLIORER LE TRI ET RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Ce « Guide des déchets » vous permettra, je l'espère, de trouver des réponses et des solutions pour vous accompagner et faciliter vos gestes de tri. L'extension des consignes de tri, mise en place au 1^{er} janvier 2020, nous permet désormais d'apporter dans les colonnes jaunes tous les emballages en plastique.

Attention, les erreurs de tri entraînent un surcoût et une non-valorisation de ces déchets. Alors merci de respecter les consignes.

Dans les déchèteries également, il est nécessaire de suivre les instructions des agents qui vous accueillent et qui s'efforcent de vous guider dans le tri de ce que vous apportez.

Pour vous accompagner, nous avons deux agents de prévention dont les missions sont de vous proposer des solutions afin d'améliorer les gestes de tri et surtout de réduire vos déchets à la source, c'est-à-dire dès l'acte d'achat. Car, même s'ils sont recyclés et réutilisés pour certains, cela représente des coûts de collecte et de traitement importants.

Chaque fois que vous mettez quelque chose dans votre poubelle, dans les colonnes de tri ou en déchèterie, vous devez vous poser la question : comment aurais-je pu éviter ce geste ? Parce que les déchets qui coûtent le moins cher sont ceux que l'on ne produit pas.

SOMMAIRE

PAGES 3 à 5

Comment réduire nos déchets ?

PAGES 6 à 8

Emballages, verre, papiers :
que doit-on trier et pourquoi ?

PAGE 9

Une seconde vie pour nos textiles

PAGES 10 & 11

Tout savoir sur le compostage

PAGES 12 & 13

Déchèteries : mode d'emploi

PAGES 14 & 15

Collecte des ordures ménagères
résiduelles : comment ça marche ?

PAGE 16

Redevance Générale Incitative :
que finance-t-elle ?

COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

En 2023, 88.32 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant ont été produits sur notre territoire. À titre de comparaison, la moyenne nationale s'élève à 250 kg/an/hab. Cet écart démontre l'efficacité de la Redevance Générale Incitative, basée sur le principe du « pollueur-payeur ». Ces résultats sont également le fruit de notre prise de conscience collective de la nécessité de réduire notre impact sur l'environnement. Poursuivons nos efforts, agissons pour la planète !

DE BONS RÉFLEXES À ADOPTER AU QUOTIDIEN



Chaque jour, à la maison, au bureau, en faisant les courses, en bricolant ou en jardinant, chacun de nous peut agir pour réduire significativement sa production de déchets :

Mieux acheter

c'est penser « déchets » à chaque achat en privilégiant les produits ayant le moins d'emballage

Mieux utiliser

c'est respecter les doses prescrites et privilégier le réutilisable

Moins jeter

c'est prolonger la durée de vie des produits, réparer, réemployer, prêter, donner, vendre...

Mieux jeter

c'est donner une seconde vie grâce au tri, au recyclage ou au don aux associations

BIEN RANGER LE RÉFRIGÉRATEUR POUR MIEUX CONSERVER LES ALIMENTS



3 - Viandes et poissons cuits, fromages, yaourts, crème, fruits et légumes cuits, pâtisseries...
4 - Fruits et légumes frais
5 - Boissons, condiments, sauces, boissons

HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Chaque année, en France, on jette en moyenne **30 kg** d'aliments par habitant, dont **7 kg** encore emballés. Comment éviter ce gâchis et économiser jusqu'à 100 €/an ?

- ▷ Faites une liste de courses pour n'acheter que ce dont vous avez réellement besoin
- ▷ Veillez à la bonne conservation des aliments : rangez correctement votre réfrigérateur
- ▷ Cuisinez la bonne quantité pour éviter les restes
- ▷ Soyez vigilants aux dates de péremption

ÊTES-VOUS PRÊTS À RELEVER NOS #DÉFIS RÉDUCTION DES DÉCHETS ?

Vous voulez vous engager dans une démarche de réduction de vos déchets ? Rendez-vous sur le site Internet de Charlieu-Belmont Communauté (www.charlieubelmont.com), dans la rubrique Déchets ménagers / Réduction des déchets. Vous apprendrez les bons gestes et les petites astuces à adopter, à la maison comme au jardin. On vous livre ici notre top 5 :

#1

J'ACHÈTE SANS EMBALLAGE JETABLE



Consommer sans emballage, c'est impossible ? Et pourtant... Un peu d'organisation et de logistique suffisent à supprimer nombre d'emballages lorsque l'on fait ses courses alimentaires. Il est indispensable d'emporter :

un sac à pain en tissu à la boulangerie, une boîte hermétique chez le boucher, le traiteur ou le fromager, un sac-cabas en tissu (appelé

« tote bag ») pour mettre le tout. Privilégiez également la vente en vrac : vous choisirez vous-même les quantités de pâtes, riz, farine et autres aliments qui se conserveront parfaitement dans des bocaux en verre.

JE VALORISE LES VÉGÉTAUX AU JARDIN

Brûler des déchets verts, c'est interdit. Les transporter jusqu'en déchèterie, ça prend du temps. Alors que diriez-vous d'utiliser ces « trésors » verts pour enrichir vos espaces extérieurs ?

- ▷ Compostage : herbes de tonte, feuilles mortes, fleurs fanées, petites brindilles (pas de végétaux malades)
- ▷ Paillage : feuilles mortes, brindilles, branches coupées en petits morceaux ou broyées
- ▷ Tonte mulching : laissée au sol, l'herbe permet de fertiliser naturellement la pelouse, de garder l'humidité du sol, donc de protéger de la sécheresse

#2



JE FABRIQUE MES PRODUITS MÉNAGERS

#3

Avec des ingrédients naturels, on peut facilement fabriquer soi-même des produits de nettoyage. Notamment la lessive, dont on vous livre une recette maison facile et efficace :

Dans une casserole, faites bouillir 1 l d'eau. Ajoutez 100 g de copeaux de savon de Marseille et 3 cuillères à soupe de bicarbonate de soude. Mélangez jusqu'à dissolution. Laissez reposer 24 h. Versez dans un grand bidon propre et ajoutez 1 l d'eau bouillante. Laissez refroidir, puis secouez. Agitez avant chaque utilisation. Un verre de lessive suffit à rendre votre linge propre.



#4

JE DIS « STOP » À LA PUB !



Près de 800.000 tonnes de publicités non sollicitées ont été distribuées en France en 2015, soit 12 kg par habitant. Certes, le papier, ça se recycle. Mais le gaspillage de ressources doit nous amener à réfléchir : seuls 15 % des destinataires lisent en intégralité les pubs qu'ils reçoivent.

Pour y remédier, une seule solution : coller un « stop pub » sur votre boîte aux lettres. Vous pouvez vous procurer un autocollant à la Communauté de communes, à Charlieu, ou en fabriquer un vous-même.

JE PRÉPARE UN GOÛTER ZÉRO DÉCHET

#5

Avez-vous déjà prêté attention aux déchets générés par le goûter de vos enfants ? Si vous ne l'avez pas encore fait, tentez l'expérience. Vous vous apercevrez de la présence massive de suremballages...

Pour éviter ce gâchis de matières : préparez vous-même vos aliments et utilisez le matériel adéquat (gourdes plutôt que bouteilles d'eau en plastique, serviettes en tissu et non en papier, etc). Il ne vous reste plus qu'à prévoir un bon gâteau !



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Qu'ils soient en métal, en plastique ou de type cartonnnettes, tous les emballages sont à déposer dans les conteneurs « emballages » à disposition dans les 25 communes de Charlieu-Belmont Communauté. Ils doivent être jetés en vrac. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider de leur contenu.



Tubes et blisters

Barquettes et capsules en métal, papier alu



Sachets, barquettes et pots en plastique

Film étirable, filets en plastique



Bouteilles et flacons en plastique

Boîtes, canettes et bouteilles en métal



Sacs et suremballages en plastique



Cartonnnettes et briques en carton



Sacs et sachets en kraft



✓ Jetez en vrac

N'imbriquez pas les emballages, ne les enfermez pas dans un sac en plastique. À défaut, ils ne pourront pas être séparés donc recyclés.

✗ Pas d'intrus !

Cartons de colis, cagettes, vêtements, jouets, pots de fleurs, arrosoirs et autres objets en plastique sont à déposer en déchèteries.

✓ Videz-les !

Pas besoin de laver les emballages, mais pensez à bien les vider de leur contenu. À défaut, ils ne pourront pas être recyclés.

**À JETER ?
À RECYCLER ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI

CIITEO

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE EN
Windows Phone

DISPONIBLE SUR
Google play

OU RENDEZ-VOUS SUR WWW.CONSIGNESDETRI.FR

EMBALLAGES : 39 KG PAR HABITANT...

... ont été collectés en 2023 dans les colonnes « emballages »
et en déchèteries sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

**+300 TONNES COLLECTÉES
PAR RAPPORT À 2019**



Cette hausse se justifie par la mise en place des extensions
de consignes de tri au 1^{er} janvier 2020 et par la généralisation
du geste de tri.

Une fois collectés, nos emballages prennent la direction du
centre de tri de Chassieu où, sur une chaîne de tri, les
différents matériaux sont séparés afin d'obtenir des balles de
plastique, acier, aluminium, cartons et briques alimentaires.



QUE PEUVENT DEVENIR NOS EMBALLAGES ?



6 BOUTEILLES
EN PLASTIQUE



1 TEE-SHIRT



670 CANETTES
EN ALUMINIUM



1 CADRE DE VÉLO



19.000
BOÎTES DE CONSERVE



1 VOITURE



5
BRIQUES DE LAIT



1 ROULEAU
DE PAPIER TOILETTE



VERRE : 41 KG PAR HABITANT...

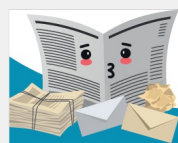
... ont été collectés en 2023
dans les colonnes « verre »
et en déchèteries sur notre
territoire, soit 966 tonnes.

Expédié chez Saint-Gobain
où il sera chauffé à plus de 1.500°,
le verre redeviendra... du verre !



PAPIERS : 17 KG PAR HABITANT...

... ont été collectés en 2020
dans les colonnes « papiers »
et en déchèteries sur le territoire
de Charlieu-Belmont Communauté,
soit 406 tonnes. Nos papiers usagés
deviendront des cahiers,
des magazines, du papier hygiénique
ou de l'isolant thermique.



PAPIERS TOUS LES PAPIERS



Magazines, prospectus et catalogues



Journaux



Annuaire et cahiers



Feuilles volantes et enveloppes

TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES : OFFREZ-LEUR UNE SECONDE VIE !

Les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire dans les bornes Le Relais présentes près des Points d'Apport volontaires de tri sélectif ou en déchèteries. Selon leur état, ils seront majoritairement reportés ou recyclés. Trouvez un point de collecte sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>



Sweats		Pantalons	
	Shorts		
Jupes		Chaussettes	
	Maillots de bain		
Serviettes, torchons		Chaussures	
Tee-shirts		Sacs	
		Gilets, vestes	
Bonnets, gants, écharpes			

QUE DEVIENNENT NOS TEXTILES ?



Avant de jeter, pensez à faire réparer vos vêtements et chaussures et offrez-leur une nouvelle vie !

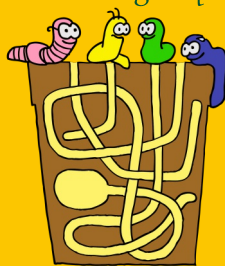
TOUT SAVOIR SUR LE COMPOSTAGE

Parmi les actions de réduction des déchets figure le compostage. En installant un composteur individuel dans votre jardin ou en utilisant l'un de nos sites de compostage partagé, on élimine naturellement les déchets de préparation de repas et restes alimentaires hors viande et poisson. On diminue ainsi jusqu'à un tiers du contenu de nos poubelles !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Au démarrage, les bactéries sont invisibles à l'œil nu, microscopiques. L'air leur fournit de l'oxygène et leur permet de décomposer la matière organique. Les champignons microscopiques jouent le même rôle. Les filaments blanchâtres, très fins, sont parfois visibles dans le sol. Ils donnent une odeur d'humus.

Les vers de terre se déplacent dans le composteur, broient la matière organique et laissent derrière eux des excréments riches en éléments végétaux nutritifs. Leur présence dans le compost, comme dans la terre, est une preuve d'activité microbienne saine. Les vers de terre, qui n'ont pas de dent et ne peuvent donc pas manger de racines, sont les auxiliaires les plus précieux du jardinier.



QUAND MON COMPOST SERA-T-IL MÛR ?

Au bout de 5-6 mois, on obtient un compost jeune à utiliser uniquement à la surface du jardin. Au bout de 10 mois et plus, il devient mûr et s'utilise sans modération, mélangé avec de la terre.

LES FAUSSES IDÉES

« LE COMPOST, ÇA SENT MAUVAIS »

Non. Il suffit de l'aérer, le mélanger, le retourner, incorporer des brindilles, ajouter autant de matières brunes que de matières vertes

« ÇA ATTIRE LES RONGEURS »

Non. Il suffit d'éviter d'introduire les restes de viande et recouvrir les fruits de matières sèches ou les incorporer au milieu du tas

« C'EST COMPLIQUÉ... »

Non. On n'a pas forcément besoin d'avoir un composteur : le compost se fait aussi très bien en tas

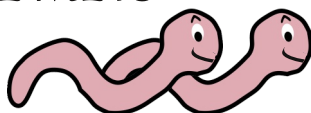
COMMENT AVOIR UN BON COMPOST ?

Les 4 principales règles à respecter sont les suivantes :

- ▶ Je veille à ce que mon compost soit humide, mais pas mouillé
- ▶ J'installe mon composteur à l'ombre et à l'abri des vents froids
- ▶ Je diversifie les déchets introduits et en réduis la taille au préalable
- ▶ J'aère régulièrement à l'aide d'une fourche



JE METS



Restes de repas hors viande et poisson
Épluchures, fruits, légumes en morceaux
Marc de café avec filtre et sachet de thé
Coquilles d'oeuf écrasées



En composteur individuel uniquement :



Plantes - Fleurs - Feuilles mortes
Tailles d'arbres si broyées finement

JE NE METS PAS



Restes de viande et de poisson
Déchets végétaux grossiers
Plantes malades et mauvaises herbes
Noyaux, os, coquilles de noix, de noisettes
Tailles de résineux (thuyas, cyprès)
Litières pour animaux
Cendre de bois



Vente de composteurs individuels

Des composteurs en bois (400 litres) sont disponibles à la Communauté de communes, 9 place de la Bouverie à Charlieu, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (ou l'après-midi sur rendez-vous). Tarifs : 30 €. Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Informations au 04 77 69 03 06.



Sites de compostage partagé

Des sites de compostage partagé sont mis à disposition sur le territoire. Pour connaître le site le plus proche de chez vous, récupérer un seau de cuisine et être informé sur les consignes de compostage, contactez-nous au 04 77 69 03 06.



DÉCHÈTERIES : MODE D'EMPLOI

L'accès aux deux déchèteries intercommunales est réservé aux usagers du service, sur présentation du badge qui leur a été fourni par la collectivité. Un forfait de 36 passages par an est attribué à chaque foyer.

POUILLY-SOUS-CHARLIEU

LIEU-DIT SORILLARD



BELMONT-DE-LA-LOIRE

2001, ROUTE D'ARCINGES



HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

DU LUNDI AU VENDREDI : 9H00-12H00 / 14H00-18H00
LE SAMEDI : 9H00-18H00

LUNDI ET MERCREDI : 9H00-12H00
VENDREDI ET SAMEDI : 9H00-12H00 / 13H00-17H30

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

DU LUNDI AU VENDREDI : 9H00-12H00 / 13H30-17H30
LE SAMEDI : 9H00-17H30

LUNDI ET MERCREDI : 9H00-12H00
VENDREDI ET SAMEDI : 9H00-12H00 / 13H00-17H00

N'oubliez pas votre badge !

1 Je présente
mon badge à la borne



2 La barrière
s'ouvre : j'avance

VOTRE FORFAIT DÉCHÈTERIES (*) :

- **36 PASSAGES PAR AN INCLUS**
(À RÉPARTIR À VOTRE CONVENANCE SUR L'ANNÉE)

- **1 € LE PASSAGE SUPPLÉMENTAIRE**
EN CAS DE DÉPASSEMENT
(FACTURATION EN AVRIL DE L'ANNÉE SUIVANTE)

DÉCHÈTERIES : LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Certains déchets doivent impérativement être déposés en déchèteries, à Pouilly-sous-Charlieu ou à Belmont-de-la-Loire, pour être correctement traités et rejoindre une filière de recyclage dédiée.



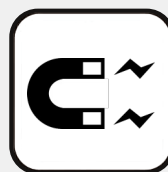
Bois traité,
bois non traité



Gravats,
plâtre



Déchets verts,
souches (*), terre (*)
(*) uniquement à Pouilly



Ferraille



Cartons



Bois traité,
bois non traité



Déchets électriques
et électroniques



Ampoules,
néons



Piles,
batteries



Cartouches
d'encre



Toxiques



Huiles
ménagères



Huiles
de vidange



Articles de bricolage
et jardinage



Articles de sport
et loisirs



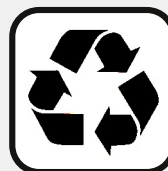
Jouets



Textiles



Réemploi :
Emmaüs



Tri sélectif : verre,
papiers, emballages



Non recyclables

COMMENT NOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES SONT-ELLES COLLECTÉES ?

Les « ordures ménagères résiduelles » sont les déchets qui ne se recyclent pas et qui doivent être jetés dans le bac pucé fourni par Charlieu-Belmont Communauté. Une fois collectés, elles seront enfouis à Cusset (Allier).

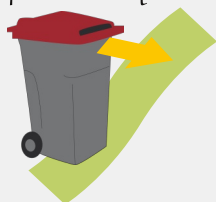
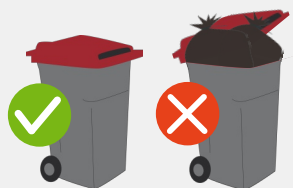
UNE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Chaque foyer doit être équipé d'un bac muni d'une puce électronique qui enregistre la fréquence de collecte pour générer une facture individualisée.

Quelques conseils :

Votre bac doit être sorti la veille au soir du jour de collecte dans votre commune et, une fois vidé, il doit être rentré au plus tôt.

Le couvercle doit être fermé. En cas de débordement, le bac ne sera pas collecté (tout comme les sacs poubelles qui seraient mis au pied du bac).



Le bac doit être présenté l'ouverture côté rue.



Si vous disposez d'un bac à verrou, le drapeau/la plaquette accroché(e) sous le couvercle doit être sorti(e) sur le côté du bac pour qu'il soit collecté.

SEMAINES PAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ARCINGES, BOYER, CUINZIER, ÉCOCHE, JARNOSSE, ST GERMAIN LA MONTAGNE	BRIENNON	MAIZILLY, ST DENIS DE CABANNE	CHARLIEU, ST HILAIRE SOUS CHARLIEU	BELMONT DE LA LOIRE, POUILLY SOUS CHARLIEU

SEMAINES IMPAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
BELLEROCHÉ, LE CERGNE, NANDAX, SEVELINGES	CHANDON, LA BÉNISON DIEU, LA GRESLE	MARS, VILLERS	ST NIZIER SOUS CHARLIEU, ST PIERRE LA NOAILLE	VOUGY

VOUS EMMÉNAGEZ ? CONTACTEZ-NOUS !

Pour obtenir votre bac ordures ménagères et votre badge déchèteries, veuillez contacter Charlieu-Belmont Communauté au 04 77 69 03 06.

UNE QUESTION SUR LA
GESTION DES DÉCHETS ?



04.77.69.03.06
contact@charlieubelmont.com
www.charlieubelmont.com

FACTURATION REDEVANCE GÉNÉRALE INCITATIVE			
NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER	VOLUME MINIMUM COLLECTÉ ANNUELLEMENT	CHOIX DU BAC	NOMBRE DE COLLECTES INCLUSES
1 PERSONNE	480 LITRES	40	12
		80	6
2 PERSONNES	720 LITRES	80	9
		120	6
3 PERSONNES	960 LITRES	80	12
		120	8
4 PERSONNES	1200 LITRES	120	10
		180	7
5 PERSONNES	1440 LITRES	120	12
		240	6
6 PERSONNES	1680 LITRES	120	14
		240	7
7 PERSONNES ET PLUS	1920 LITRES	180	11
		240	8

QUAND DOIS-JE PAYER MA FACTURE ?

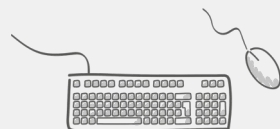
La facturation est semestrielle : 50% en avril ; 50% en octobre. Vous recevez les deux factures par courrier. Les levées de bac et passages en déchèteries supplémentaires sont facturées en avril de l'année suivante.

MA SITUATION CHANGE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Déménagement, naissance, décès... Tout changement de situation doit nous être signalé par téléphone.

COMMENT SUIVRE MA PRODUCTION DE DÉCHETS ?

En créant un compte Web Usagers Déchets, vous pourrez consulter les dates de vos levées de bac et de vos passages en déchèteries, imprimer des duplicatas de vos factures et contacter le service Déchets ménagers. Rendez-vous sur <http://cccharlieubelmont.ecocito.com>



QUE FINANCE LA REDEVANCE GÉNÉRALE INCITATIVE (RGI) ?

La RGI finance l'ensemble des charges liées au service déchets : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et tri des déchets recyclables, gestion des déchèteries, compostage. Elle s'applique à tous les usagers, qu'ils soient particuliers, professionnels ou administrations.

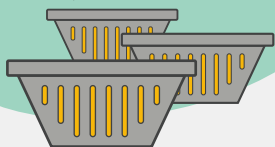
Collecte
et traitement
des ordures ménagères



Collecte
et traitement des
déchets recyclables



Gestion
des déchèteries de
Pouilly et Belmont



Livraisons et
maintenance des bacs
à ordures ménagères



Service
administratif
et facturation



Nettoyage des dépôts
sauvages (*)

= 45 150 €/an



(*) Tout dépôt de déchets, y compris recyclables, est formellement interdit et passible d'une facturation pour frais de nettoyage de 75€ (délib. N°2016-123 du 21/07/2016) et d'une amende jusqu'à 1500€ (art. R632-1, R635-8, R644-2 du code pénal)